

sur quelle la
Président
ils et il est

et M. Odjont
une lettre de M.
entre le H

embles des
Le Conseil
et se elles con-
sistent dans
sur les listes.

en en effectués
spéciaux pour

18 AVRIL 1956

le locale sur terrain de camping insoluble. Il s'agit d'un terrain de camping, d
fait qu'il remplisse toutes les conditions au point de vue hygiène, même indications
pour le terrain derrière l'école Jules Ferry, concernant le camping: opposition du
Ministre de l'Education Nationale.

Chapitre II 3 Cette note a été fixée par le Cahier des Charges. Elle va disparaître
1955 étant la dernière année de paiement.

Chapitre VI - 18. Lors locataires ont fait opposition aux poursuites engagées par le Receveur
Municipal pour le règlement des loyers dus. M. le Procureur signale qu'il
est assigné devant le Tribunal Administratif de Bordeaux. Il demandera une
mise de sursis au Receveur Municipal lorsque le dossier sera au point.

Chapitre VII. H. On propose à une demande de M. Caron M. le Secrétaire Général
rappelle que la subvention automatique pour l'électricité continuera à
être versée mais elle va en décroissant.

Chapitre VIII - 9. M. le Receveur Municipal demande comment le Conseil
entend s'y prendre pour l'avance au Comité Général des Fêtes: demande-t-il
le remboursement ou veut-il que cette avance ne soit pas remboursable et prenne la
forme d'une subvention?

M. Bourdelle est partisan de voter une somme beaucoup plus importante à l'effort
au Ministère des C.T.T., le Ministre ne fait pas honneur à Bayon. M. Bourguet
fait la même remarque pour la réception de l'ambassadeur des Etats Unis au Sporting
Club Bayonnais. M. le Secrétaire Général Municipal ne se pas demander le remboursement
des avances consenties au Comité Général des Fêtes par la Ville de Bayonne.

Un entrepreneur ou des autres collègues préféreraient verser un peu d'argent
pour se faire assurer d'avoir du travail quand le rendement ne marcherait
plus.

M. de Migne rappelle que M. Delelle avait obtenu l'assurance que 90% des fruits
provenant des entreprises de Bugey seraient réinvestis sur Bugey.

En réponse à une demande de M. Ogeau concernant le versement éventuel
de 17% par S.D.F., M. Bastien répond que le versement est garanti à l'échelon national
par demande de M. Dufour, il est indiqué que le remboursement de 251.50fr

pour le versement provient de l'échange du revenu de l'école du Centre industriel
(pas) à l'échange avec le fait pour cause d'absence publique mais le revenu
aurait été le versement des frais d'enseignement.

Le total général des recettes n'est pas à M. 615.549fr

Sciences.

M. Bernadette Ogeau s'élève contre les mesures prises de plus d'un million par
la base de Bugey alors que la place est vide et que l'on pourrait faire des plantations. Plus
importantes, les mesures prises. Il est répondu que les fonds dans une proposition de 70%
sont réservés à des travaux d'aménagement. Cela a été fait en 1955 pour rassurer les
habitants à l'écart. Les fonds ne sont pas à l'usage de l'enseignement.

M. Ogeau propose motion suivante:

- "Le Conseil Municipal demande que la Commission d'urgence déléguée à la Chambre
Industrie Commerciale envisage l'application nationale et immédiate du règlement sur les
de Bugey".
- Il est pour. 15 votes.